

CHAPITRE 9 : La négociation des contrats

Les pourparlers : échanges informels d'intentions. Ils n'engagent pas contractuellement.

Les précontrats : Ils fixent les conditions de déroulement du processus de négociation.

Le contrat : l'engagement lie les parties. Le contrat fixe les conditions de la relation.

Les obligations durant la négociation

- Les parties doivent respecter les règles de **bonne foi**.
- **Le devoir d'information** est impératif.

La protection en cas d'échec des négociations

Les comportements entraînant des sanctions incluent :

1. Abus dans la rupture des pourparlers.
2. Non-respect des clauses inscrites dans l'avant-contrat.
3. Absence de remise d'une information essentielle.

Sanctions possibles : **dommages et intérêts** ou **annulation du contrat définitif**.